

Programme de la Formation

Conduite de projet en copropriété : les fondamentaux

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Conduite de projet en copropriété : les fondamentaux

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : Mercredi 12 Février 2025 au Jeudi 13 Février 2025

Lieu : HOTEL OKKO - 30A, Rue d'Alsace 75010 Paris

Étapes à valider : 1

CONTEXTE GÉNÉRAL

Inscription.

Pour vous inscrire, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à créer votre espace personnel sur notre site www.abaque-formation.com, laissez-vous guider par le calendrier des formations ou la recherche par thèmes ou mots-clé. Une fois votre choix arrêté, sélectionnez votre formation et validez votre commande.

La confirmation en ligne de votre inscription sera réceptionnée par notre gestionnaire qui validera et déclenchera l'envoi par mail de votre convention à nous retourner dûment signée par mail à abaque@archicopro.com.

Convocation.

Quelques jours avant la formation, vous recevrez votre convocation par email, confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que tous les détails organisationnels.

Restauration.

Lorsque la formation se déroule en présentiel sur une ou plusieurs journées, le coût de la formation n'inclue pas le déjeuner. Celui-ci a lieu généralement dans un café/restaurant à proximité du lieu de la formation et reste à la charge de chaque stagiaire.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Identifier les bases fondamentales à la conduite de projet en copropriété du premier contact jusqu'au suivi d'entretien d'immeuble.
- Repérer la réglementation régissant la copropriété.
- Cerner les difficultés majeures, les ressources et les outils disponibles pour ce marché spécifique.

PRISE EN CHARGE

La Compagnie des Architectes de Copropriété a obtenu la certification qualité Qualiopi délivrée au titre de la catégorie « Actions de formation ». Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de fonds publics ou mutualisés :

Pour les libéraux : FIF PL

Pour les salariés : OPCO EP

Dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire N°2079-FCE-FC avec le Cerfa n°15448*05 sur le site du gouvernement. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Nos formations dites « structurées » à effectuer au titre de l'obligation de formation continue ne donnent pas lieu à une certification et, par conséquent, ne peuvent pas faire l'objet à ce jour d'un financement via le CPF (Compte Personnel de Formation).

Une convention, un programme vous sont adressés dès votre inscription. Une attestation de présence et une attestation pour l'organisme de prise en charge vous sont envoyées à l'issue de votre formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
VAILLANT Jean-Charles - contact@archicopro.com

PUBLIC CIBLE

Architectes et collaborateurs d'agence.
Architectes dplg, hmonp.
Maîtres d'oeuvre du bâtiment et de la construction (chef d'entreprise et salarié).

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite **AUCUN** prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

En amont de la formation, les stagiaires seront invités à compléter un questionnaire de pré-formation afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils, des attentes et des besoins des participants.

Au démarrage de la formation, les participants signeront une feuille d'émargement, preuve de leur présence. Plusieurs évaluations des acquis ponctueront la formation, sous différents formats (quizz, tests, exercices, études de cas, jeux de rôles, QCM. Le dernier jour un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de cette formation.

Un questionnaire d'évaluation à chaud - transmis par mail - sera rempli par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins. La réponse à ce questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action (envoyées par mail suivant la réponse au questionnaire).

Une attestation de formation sera transmise également sur l'adresse individuelle du participant.

Dans le cadre d'une formation réalisée en distanciel, elle se fera sur l'outil ZOOM.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Conduite de projet en copropriété : les fondamentaux

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : Mercredi 12 Février 2025 au Jeudi 13 Février 2025, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : HOTEL OKKO - 30A, Rue d'Alsace 75010 Paris

Étapes à valider : 1

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Identifier les bases fondamentales à la conduite de projet en copropriété du premier contact jusqu'au suivi d'entretien d'immeuble.
- Repérer la réglementation régissant la copropriété.

- Cerner les difficultés majeures, les ressources et les outils disponibles pour ce marché spécifique.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes participatives visant à développer l'interactivité entre participants et formateur, ainsi qu'entre les participants eux-mêmes.
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur.
- Apports théoriques : présentation Powerpoint, Photos, Vidéos Études de cas concrets – jeux de rôle – jeux de plateau - Quizz - Brainstorming – échanges.
- Plateforme en ligne avec accès personnel pour la formation en distanciel en autonomie.
- Supports de formation adressés à l'issue de la formation par voie électronique.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

DIAGNOSTIC : CONNAISSANCE DU BÂTI

- Distinction bâti traditionnel / bâti moderne
- Fondations, sous-sol et soubassements
- Façade : nature, qualité et pathologies courantes
- Toiture : charpente / couverture et étanchéité
- Systèmes et réseaux divers
- Distinction parties communes et parties privative

PROJETS DE TRAVAUX : ENTRETIEN ET AMELIORATION DU BÂTI

- Enjeux et obstacles
- Etat des lieux, les différents audits
- Les sources de pollutions : amiante, plomb, radon...
- Budget global d'opération et financement

LES RELATIONS AVEC LE SYNDIC ET LE CONSEIL SYNDICAL

- Le rôle des acteurs dans une copropriété
- Le contrat de MOE en copropriété

DESCRIPTIFS ET CCTP DES LOTS PRINCIPAUX

- Maçonnerie / Ravalement & ITE / Couverture & étanchéité / Système
- Pièces graphique / Modèle numérique

LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES ET DES VOISINS

- Urbanisme et copropriété
- Code civil et code du travail en copropriété
- Intervention sur bâtiment à caractère patrimonial

LA DECISION ET LE VOTE EN AG

- Réunions et échanges informels
- Préparation, présentation et vote d'AG

DIRECTION DES TRAVAUX

- Travailler en milieu occupé
- Posture face aux copropriétaires et au conseil syndical
- Réception et levée des réserves.

Retrouvez toute notre programmation sur l'année en cours sur notre site www.abaque-formation.com